AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0067
FR0000037475-FS0019

12 janvier 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CFI-COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 janvier 2015, complété par un courrier reçu le 12 janvier 2015, la société en commandite par actions EFFI-Invest I[1] (6 rue de Téhéran, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 janvier 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CFI-COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions CFI - COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE sur le marché dans le cadre de l'offre publique de retrait initiée par la société Yellow Grafton S.C.[2]

[1] Société en commandite par actions dont les associés commanditaires sont des investisseurs institutionnels et le gérant commandité est la société par actions simplifiée Efficap, contrôlée directement et indirectement par ses mandataires sociaux.
[2] Cf. notamment D&I 214C2672 du 18 décembre 2014 et D&I 214C2685 du 22 décembre 2014.